



# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE GRATTERY

*en application du règlement d'assainissement en vigueur*

Demande de raccordement au réseau d'assainissement communal concernant le déversement :

- eaux usées domestiques
- eaux usées non domestiques (professionnels)
- eaux Pluviales \*sous réserve de l'existence d'un réseau accessible

## **INFORMATION RELATIVE AU DEMANDEUR :**

Je soussigné(e)  Madame,  Monsieur,

Nom et prénom (ou raison sociale) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de :  propriétaire  mandataire (*dûment habilité à engager les dépenses afférentes*)

**Sollicite par la présente, l'autorisation de raccorder au réseau d'assainissement communal, la propriété sise : \_\_\_\_\_ 70170 GRATTERY.**

N° Cadastre : \_\_\_\_\_

## **RENSEIGNEMENT SUR LA PROPRIETE A RACCORDER :**

### **1) Type de construction**

- Construction existante :  branchement initial  branchement supplémentaire
- changement de destination des locaux
- Construction neuve ayant fait l'objet d'un permis de construire N° \_\_\_\_\_

### **2) Destination des locaux**

#### **A USAGE D'HABITATION :**

- Maison individuelle  Habitat collectif / immeuble : préciser le nombre de logements \_\_\_\_\_
- Hôtel, foyer d'hébergement : préciser le nombre de chambre \_\_\_\_\_
- Autre précisez : \_\_\_\_\_

#### **NON DESTINE A L'HABITATION :**

- Restaurant  Commerce  Bureaux  Etablissement public : préciser \_\_\_\_\_
- Entrepôt – bâtiment industriel et/ou agricole (*rayez la mention inutile*)
- Autre (préciser) \_\_\_\_\_

*S'il existe une partie logement, remplir également le (à USAGE D'HABITATION)*

**Réalisation des travaux :**

Date de commencement : \_\_\_\_\_ Date prévisionnelle d'achèvement : \_\_\_\_\_

Nbr de points de rejets d'eau : \_\_\_\_\_ Diamètre des canalisations : \_\_\_\_\_

Nature des matériaux prévus : \_\_\_\_\_

---

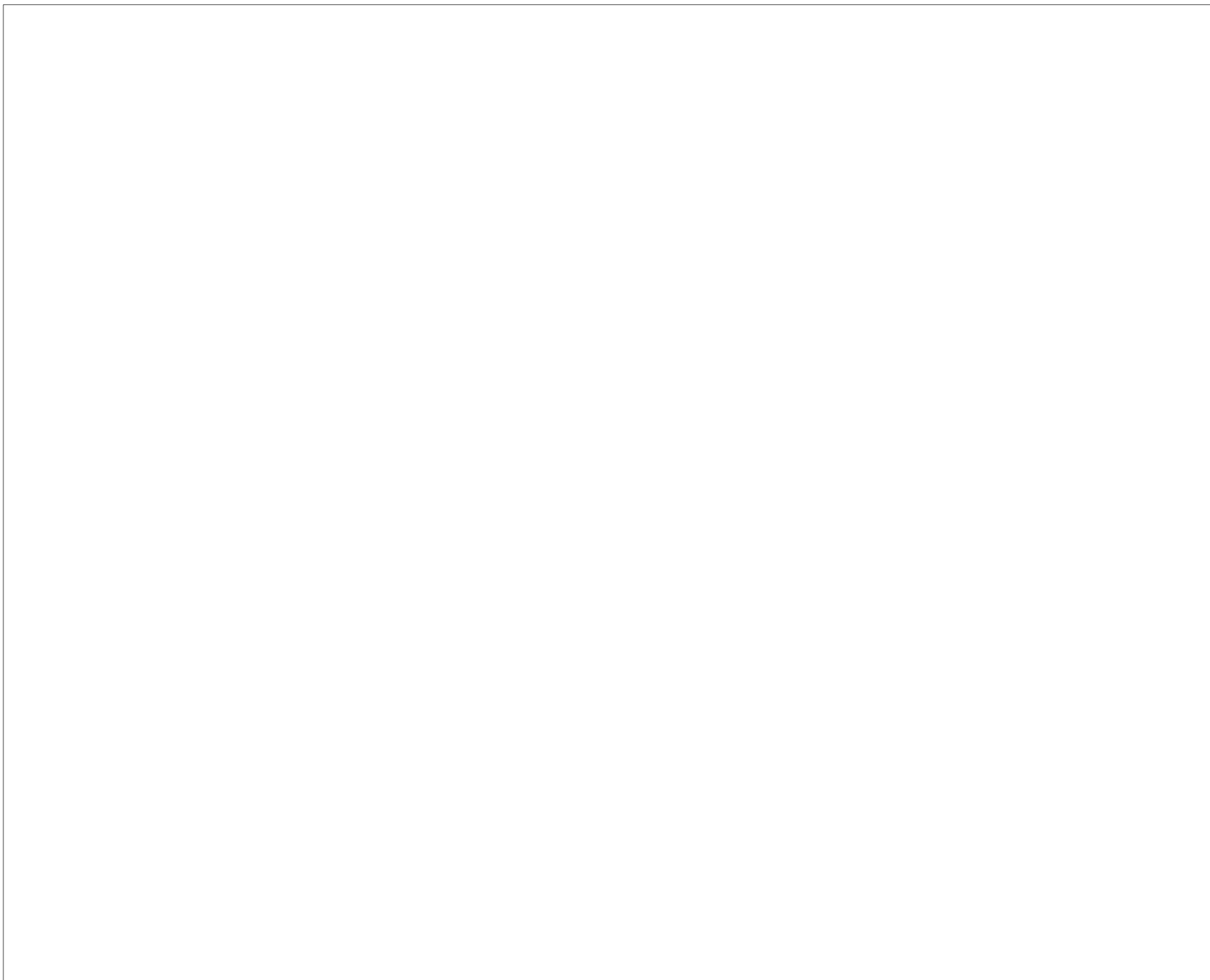
Entreprise chargée des travaux sur le domaine public : \_\_\_\_\_  
(Autorisation obligatoire de la commune pour réalisation des travaux sur domaine public)

Entreprise chargée des travaux sur le domaine privé : \_\_\_\_\_

Date du RV de conformité des travaux (avec le cabinet d'étude BC2I) : \_\_\_\_\_

**Schéma de positionnement du branchement à établir par le demandeur** (cf. *exemple*)

Pour raccordement       Eaux usées       Eaux Pluviales



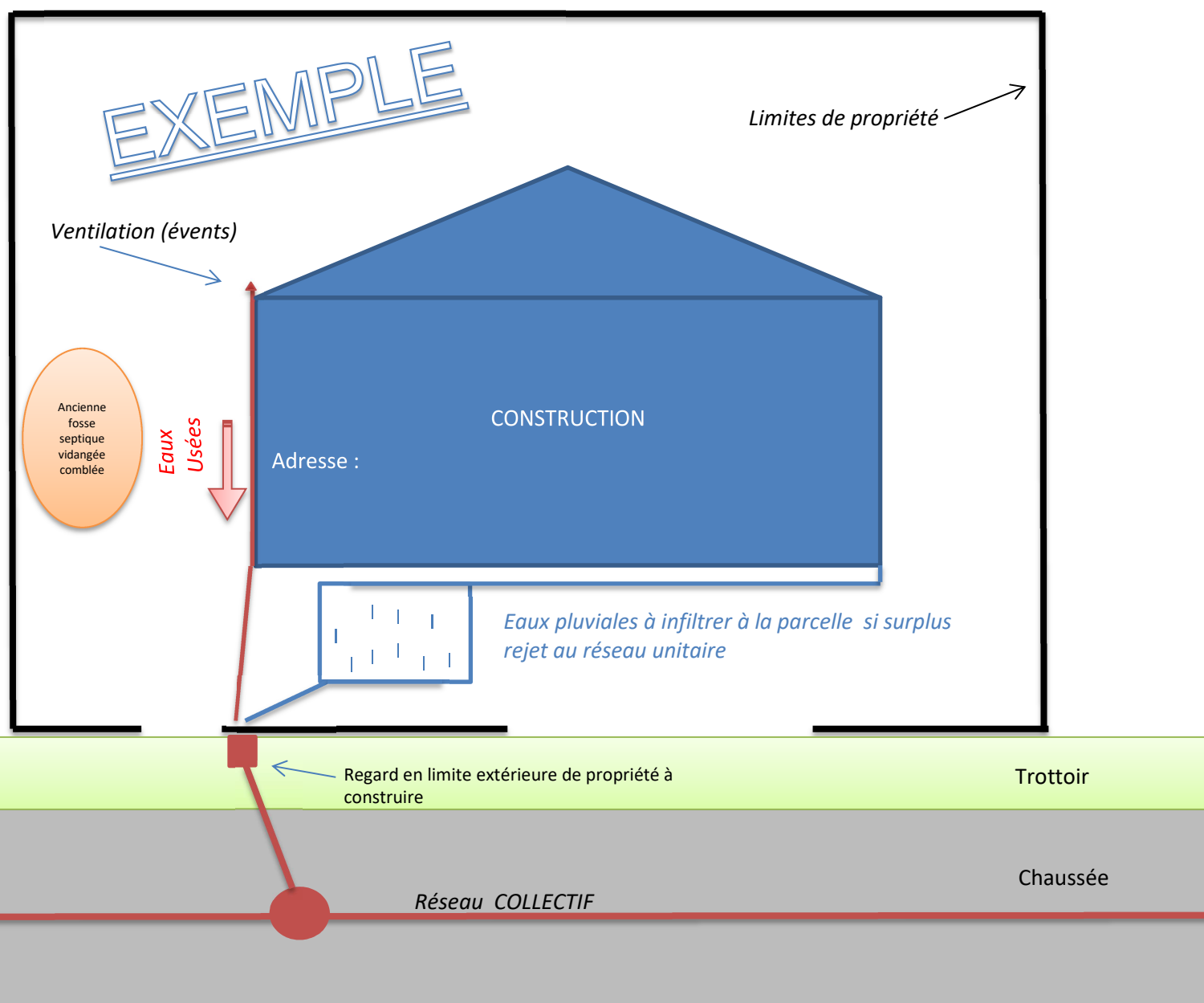
Fait à

Le

**Signature du demandeur**

## Exemple de schéma de positionnement à reproduire au recto :

Faire apparaître sur le plan : les anciennes fosses ou puisards, les diamètres, dimensions et profondeurs des raccordements.



## Pièce à joindre pour étude de la demande :

- Le présent plan ou un plan côté 1/500<sup>ème</sup> faisant apparaître :
  - le tracé de la canalisation publique existante,
  - le tracé de la canalisation du branchement à réaliser,
  - l'emplacement du regard,
  - les différentes côtes (diam canalisation, profondeur, emplacement, pente etc..).
- La présente demande dûment remplie et signée.
- Si travaux sur domaine public : Coordonnées complètes de l'entreprise.

**Note relative au branchement d'assainissement :**

Les prescriptions suivantes sont applicables lors de l'aménagement, de l'équipement, de la surélévation ou des additions d'habitations existantes ou la construction d'habitations nouvelles.

Les eaux pluviales et les eaux usées doivent être recueillies par les canalisations et branchements réservés exclusivement à cet usage.

**La collectivité responsable de la gestion des eaux pluviales n'a pas d'obligation de collecter les eaux pluviales issues des propriétés privées.** Seul l'excès de ruissellement sera rejeté au réseau public, après qu'aient été mises en œuvre sur la parcelle privée, toutes les solutions susceptibles de limiter et étaler les apports pluviaux.

Dans le cas où les habitations se situent en contrebas du collecteur public, le propriétaire prendra à sa charge et sous sa responsabilité :

- Le relevage des eaux usées
- La mise en place de dispositif anti-retour évitant le refoulement.

**Prescriptions techniques :**

*L'entreprise prendra contact avec le cabinet BC2I en charge de l'assainissement collectif au 09.60.37.26.75*

**- Sous domaine privé :**

Deux canalisations de diamètre adapté aux volumes collectés (préconisations 125 mm eaux usées, 200 mm eaux pluviales) conformes aux normes existantes, ayant une pente conformément au DTU jusqu'en limite de propriété, relie le réseau unitaire par l'intermédiaire d'un dispositif permettant le raccordement des branchements au réseau, suivant un angle d'environ 60°.

**- Sous domaine public (Arrêté de travaux OBLIGATOIRE) UNIQUEMENT POUR CONSTRUCTIONS NEUVES :**

Un regard placé en limite extérieure du domaine privé (au plus près) avec tabouret étanche diam 315 et tampon en fonte sur voie publique.

**Travaux soumis au contrôle des installations avant remblais pour conformité.**

**RV obligatoire avec le cabinet d'étude BC2I**

**Conformément au règlement d'assainissement collectif en vigueur, le demandeur s'engage :**

- A respecter les conditions du règlement d'assainissement collectif en vigueur, dont un exemplaire lui a été fourni.
- Si besoin, à prendre à sa charge les travaux de raccordement sur le domaine public, après acceptation par les deux parties du devis proposé soit par l'entreprise mandatée par la commune soit par une entreprise au choix du demandeur : obligation dans ce cas pour l'entreprise d'être d'habilitée à travailler sur le domaine public.
- à s'acquitter de toutes les taxes et redevances en vigueurs dont les montants sont fixés par décret ou Délibération du Conseil Municipal,

FAIT A ..... LE .....

SIGNATURE,

**CADRE RESERVE A LA MAIRIE**

**Avis de Maire :**

- Autorise le raccordement
- Refuse le raccordement

Motif : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Prescriptions particulières :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Le maire Jérôme LALLEMAND

**Notifié à l'intéressé le :** \_\_\_\_\_